

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 6728

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 18**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« leurs projets d'adaptation à la transition »

les mots :

« la planification de leur participation à la bifurcation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose que les OPCO accompagnent les entreprises dans la planification de leur participation à la bifurcation écologique. A l'instar des CREFOP, la formation des travailleurs et leurs qualifications seront des apports-clé à la nécessaire bifurcation écologique. En effet, la bifurcation écologique va modifier quantitativement de nombreux secteurs ainsi que qualitativement. Autrement dit, les métiers et les contenus des métiers vont amener à changer radicalement et il est nécessaire d'y associer directement les OPCO. C'est l'objectif du présent amendement.